



Remboursement cq indument percu

Par **kobeissi**, le **15/02/2011** à **22:44**

Bonjour,
depuis la séparation en 2005 avec la mère de mes enfants, je n'avais plus de remboursement CQ. Mes démarches m'ont amenés à découvrir que depuis cette date jusqu'à ce jour, elle recevait tout mes remboursements. Avec l'aide d'une personne de la CPAM, j'ai pu estimer à plus de 1000 euros la somme indu et reçue par erreur sur le compte de madame. Et oui j'ai omis de fournir un RIB à ma CPAM. Après une lettre plutôt explicite, pour un simple remboursement. Comment et quelles démarches dois-je faire pour peu être espérer récupérer cette somme sans dépenser plus que l'argent du?
Merci pour vos réponses.